



Testudo Hermanni
La tortue d'Hermann

Testudo hermanni - Tortue d'Hermann

Testudo hermanni, la Tortue d'Hermann, est une espèce de tortues de la famille des Testudinidae.

Déscription.

Testudo hermanni, la Tortue d'Hermann, est une espèce de tortues de la famille des Testudinidae. En France, elle est également appelée Tortue des Maures. Cette espèce est nommée en l'honneur du botaniste et médecin Jean Hermann (1738-1800).

Distribution et sous-espèces.

Testudo hermanni hermanni Gmelin, 1789, du pourtour de la Méditerranée, en Espagne, en France dans la plaine et le massif des Maures et la Corse enfin en Italie dont la Sardaigne. La sous-espèce occidentale, la plus petite, mesure de 18 à 20 cm à la taille adulte (le mâle étant légèrement plus petit que la femelle). La couleur jaune prédomine sur la carapace, en contraste avec les taches sombres qui s'y trouvent. La queue est plus longue chez le mâle. Elle se distingue des autres tortues par les bandes de couleur noire continues sous le plastron. C'est la sous-espèce la plus menacée, et elle est d'ailleurs classée comme « en danger » par l'IUCN. Testudo hermanni boettgeri Mojsisovics, 1889 Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Macédoine du Nord, Monténégro, Roumanie, Serbie, Thrace en Turquie. La sous-espèce orientale, plus grande que la sous-espèce occidentale (sa taille peut atteindre 28 cm, et son poids 3 à 4 kg). Les bandes sous le plastron sont plus clairsemées. Sa tête va de la couleur marron à noir, avec de fines écailles ainsi que sur les pattes avant munies de 5 griffes. La population de la côte dalmate de T. h. boettgeri est parfois considérée comme une troisième sous-espèce T. h. hercegovinensis.

Âge et espérance de vie.

L'âge de la tortue d'Hermann peut être évalué au moyen de deux indicateurs : les marques de croissance squelettique (des os d'une part, et des écailles d'autre part). Les études histologiques de coupes transverses d'os longs montrent une croissance osseuse appositionnelle à périodicité annuelle, mais le phénomène naturel de résorption osseuse endostéale fait généralement disparaître les premières marques de croissance. Le nombre de marques disparues peut être évalué pour obtenir l'âge exact de l'animal. Les anneaux de croissance des écailles cornées sont également des marques annuelles, mais ne permettent d'évaluer l'âge que jusqu'à la maturité sexuelle, alors que les marques osseuses valent au moins jusqu'à la 20e année. Ces deux types de marques montrent que la maturité sexuelle se produit à la 12e ou 13e année chez la tortue d'Hermann. L'espérance de vie des tortues dans la nature avoisinerait les quarante ans. En captivité elle pourrait atteindre cent ans, plus souvent soixante à quatre vingt ans. Cette longévité s'explique par un métabolisme adaptable aux conditions extérieures et par le fait que si elles survivent aux six ou sept premières années de leur vie, elles sont ensuite mieux protégées des prédateurs par leur carapace. Celle-ci est néanmoins insuffisante face aux effets destructeurs des activités humaines.

Prédateurs.

De 2009 à 2010, dans le parc naturel de la Serra de Montsant en Catalogne, le CRARC (Centre de Sauvegarde des Amphibiens et Reptiles de Catalogne) a mené une étude sur les prédateurs de la tortue d'Hermann. L'étude a identifié cinq espèces d'animaux sauvages : la fouine, le blaireau, le renard, le sanglier et la genette. Il a été confirmé dans cette étude qu'une part importante de la mortalité touchait les jeunes spécimens, et était aussi due au fait que la tortue femelle urine quelquefois pour ramollir la terre avant de creuser le nid où elle pondra ses œufs. L'odorat

développé des prédateurs leur permet ainsi de déceler ces traces d'urine. En France, les aires de ponte sont de plus en plus retournées par l'activité des sangliers, dont la population augmente sensiblement. Les autres prédateurs les plus connus sont : le rat, les corvidés et les chiens domestiques (qui les considèrent comme des os à ronger et provoquent des blessures ou un stress mortel).

Comportement.

Thermorégulation: comme toutes les tortues cette espèce à sang froid (ectothermes) doit adapter son métabolisme à la température ambiante afin d'avoir une activité optimale. En période froide, elles cherchent à se protéger du froid. S'il fait trop chaud, elles doivent impérativement se mettre à l'ombre. Ce comportement varie donc selon l'heure de la journée, et selon la saison (On observe aussi des variations saisonnières hormonales (sérotonine et mélatonine), et de composition du sang chez cette espèce). Dans la nature, elles peuvent parcourir de longues distances pour aller boire régulièrement (toutes les 2 semaines environ en période chaude). Le comportement de thermorégulation de cette espèce diffère de celui de *Testudo marginata*. Tôt le matin, elles quittent leur gîte de nuit (dont elles changent chaque jour) dès qu'elles sont réchauffées et partent en quête de nourriture, des feuilles, des fleurs, des fruits, parfois des escargots et des vers. À midi, le soleil étant haut, elles se mettent au frais dans des buissons et ressortent en fin de journée. Dotées d'un excellent sens de l'orientation, elles se repèrent parfaitement dans l'espace grâce au champ magnétique terrestre et au soleil, et sans doute grâce à une très bonne olfaction et à la mémoire de leur environnement. En fin de journée, elles quittent leur gîte pour se nourrir à nouveau. Les tortues sont attachées à leur lieu de vie (philopatrie), c'est pourquoi elles essaieront sans cesse d'y retourner si on les en déplace (ramassage). Certaines de celles qui ont survécu aux feux de 2003 ont été observées retournant sur leur lieu de vie ou continuant à le fréquenter malgré sa dévastation (lors du feu elles étaient en bord de rivière, ou dans des zones épargnées de feu).

Hibernation.

En espace naturel méditerranéen, les tortues d'Hermann creusent leur abri d'hivernation au pied d'un buisson, et en changent d'année en année, même s'il semblerait qu'elles hibernent quand même dans la même zone de leur domaine vital. Elles hivernent de mi-octobre à mi-mars. À ce moment, le rythme cardiaque et la respiration s'abaissent notablement. Elles ne dorment pas à proprement parler, il s'agit plutôt d'une sorte de léthargie. Les tortues en captivité doivent également hiverner, besoin vital pour elles. Dans ce cas la tortue d'Hermann est placée dans une caisse d'hibernation remplie de paille et de feuilles mortes. Cette caisse est installée dans un lieu frais et légèrement humide, telle qu'une cave dont la température est située en 5 et 10°C.

Reproduction.

Mâles et femelles vivent en solitaires et ne se rencontrent que pour l'accouplement. La parade nuptiale comprend des morsures et des chocs de carapace qui, s'ils ne posent pas de problème dans la nature (la femelle peut fuir), peuvent causer de graves blessures à la femelle en captivité. C'est grâce à cette parade complexe que, comme chez bien d'autres animaux, la femelle peut évaluer les qualités du mâle et peut refuser l'accouplement s'il ne lui convient pas. La femelle peut s'accoupler avec plusieurs mâles durant une même saison, et elle gardera le sperme intact durant 4-5 ans dans des replis de son appareil reproducteur. Ainsi, même si elle ne s'accouple pas, elle garde le pouvoir de pondre des œufs fécondés même si les mâles sont absents ou se font rares, ce qui peut présenter un avantage, notamment après les incendies. La reproduction ne fixe pas le sexe des embryons. Celui-ci dépend de la température d'incubation. La température moyenne générant autant de mâles

que de femelles est de 31,5 °C. La femelle creuse un trou avec ses pattes de derrière, puis pond des œufs de 35 mm de diamètre et de 16 g de masse. Il y a en moyenne 1 à 5 œufs, mais, si la femelle est âgée, elle pourra pondre deux à trois fois dans l'année. La proportion des pontes arrivant à la naissance est relativement basse, car la prédatation des œufs par divers animaux est élevée (fouine, sanglier, blaireau). La maturation des œufs dure environ 60 à 75 jours, les petits émergeant généralement après les premières pluies d'automne, majoritairement dans la première quinzaine de septembre.

Statut de protection.

Elle figure dans l'Annexe 2 de la Convention de Washington, dans l'Annexe A de la Réglementation Européenne et dans l'Annexe I des deux Arrêtés Ministériels du 10 août 2004. La détention en France est soumise à conditions aux termes de ces Arrêtés du 10 août 2004.

Commerce.

Son commerce est totalement interdit en France à partir d'un arrêté de 1985 portant sur la protection de la faune sauvage française. À la suite d'une décision de la Commission européenne, le ministère de l'Écologie publie, en 2006, une modification de l'interdiction totale de vente, qui accorde de nouveau l'autorisation de la vente des individus issus de parents nés en captivité. Cette autorisation permet aux éleveurs de vendre le fruit de leur élevage en toute légalité. Les individus sauvages ou d'origine indéterminée demeurent interdits à la vente.

En captivité.

La détention de cette espèce est autorisée jusqu'à 6 individus adultes en demandant une Autorisation d'Élevage d'Agrément (AEA) à la Direction des services vétérinaires du département de résidence. L'appartenance à une association est vivement souhaitée par le ministère. Au-delà de ce nombre de 6 adultes il est nécessaire d'obtenir un Certificat de Capacité (CDC). La vente est interdite, le don est autorisé (des registres d'Entrées/Sorties sont à tenir à jour et un formulaire de déclaration simple de cession est à fournir avec la tortue pour tracer son itinéraire en cas de cessions successives). Si la tortue a un numéro d'enregistrement CITES il doit être fourni également avec la cession de l'individu comme tous les documents relatifs au passé de la tortue. La vente d'individus sauvages vivants ou morts est interdite, de même que la vente d'œufs sauvages vivants ou morts. Les individus issus de l'élevage (parents nés en captivité) sont autorisés à la vente sous certaines conditions de régularisation administrative. Les prélèvements dans la nature sont interdits, de même que les lâchers. Certains relâchers à titre scientifique (sous contrôle gouvernemental et dans des espaces isolés et surveillés) sont effectués dans le Var en France. Le relâcher sauvage de tortues par des particuliers représente un sérieux problème dans la lutte pour la protection de cette tortue. En effet, les deux espèces *Testudo hermanni* et *Testudo boettgeri* étant souvent mélangées dans les élevages amateurs non encadrés par les associations, les individus issus d'élevages ne peuvent pas, en l'état actuel, être utilisés pour le repeuplement car ils constituent une pollution génétique affectant lourdement la biodiversité. De plus des germes pathologiques peuvent être propagés lors de relâchers dans des zones où sont présents des groupes de tortues n'ayant jamais été mis en présence de ces germes, avec pour conséquence de possibles épidémies décimant les populations naturelles. Ces problèmes surviennent même lors de relâchers scientifiques d'animaux pourtant effectués dans les meilleures conditions et avec de très longues préparations (parfois plusieurs années). Le relâcher des animaux dans la nature par des particuliers, accidentellement ou avec de bonnes intentions, compromet donc de façon très grave la survie des populations sauvages. Il est préférable de donner un individu à une association plutôt que le relâcher.